

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2528

présenté par

M. Lecamp, M. Girardin, M. Lavergne et Mme Le Peih

-----

**ARTICLE 10**

I. – À la première phrase de l’alinéa 13, substituer aux mots :

« le porteur de »

les mots :

« la personne ayant un ».

II. – En conséquence, substituer à seconde phrase du même alinéa les deux phrases suivantes :

« Il présente de manière exhaustive, aux personnes qu’il oriente, les structures de conseil et d’accompagnement. Il veille à l’équité entre ces dernières et au respect du pluralisme. »

III. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 22, substituer aux mots :

« porteurs de »

les mots :

« personnes ayant un ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 23, substituer aux mots :

« porteurs de projets »

les mots :

« personnes ayant un projet ».

V. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 35.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel